



Immigration vers le Québec

Tests et diplômes pour l'évaluation des connaissances en français langue étrangère

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a rendu obligatoire et systématique la passation des tests et examens de français standardisés dans le cadre des procédures d'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ) conduisant à la délivrance d'un visa permanent. Vous êtes candidat à l'immigration au Québec et vous souhaitez faire évaluer vos connaissances en français ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Le MIDI a accrédité le TCF pour le Québec pour justifier de votre niveau de compétence en français dans le cadre d'une demande d'immigration. Par ailleurs, les autorités québécoises reconnaissent le TCF « tout public », ainsi que les diplômes DELF et DALF sous certaines conditions. Ces certifications sont élaborées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national du ministère français chargé de l'éducation nationale. Elles sont toutes harmonisées sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*.

Le Test de connaissance du français pour le Québec (TCF pour le Québec)

Créé en 2006, le TCF pour le Québec a été spécifiquement conçu pour répondre aux normes du MIDI. Depuis le 1^{er} août 2013, les autorités québécoises exigent au minimum le niveau B2 pour délivrer un maximum de 16 points à cette évaluation. Le TCF pour le Québec est constitué de 4 épreuves qu'il est possible de passer de manière individuelle ou groupée. Le candidat est libre de composer son test en choisissant les épreuves qu'il souhaite présenter. Chaque épreuve peut ainsi rapporter un certain nombre de point en fonction du barème fixé par le MIDI. Une attestation de résultats vous est délivrée et, parallèlement, vos résultats sont communiqués par le CIEP au MIDI. Il convient, toutefois, d'insérer votre attestation dans votre dossier d'immigration, même si le ministère dispose de vos résultats.

TCF pour le Québec	Durée	Nombre de points
▶ Compréhension orale (29 items)	25 minutes	De 0 à 7 points
▶ Compréhension écrite (29 items)	45 minutes	De 0 à 1 point
▶ Expression orale (3 tâches)	12 minutes	De 0 à 7 points
▶ Expression écrite (3 tâches)	60 minutes	De 0 à 1 point

Remarque : l'attestation du TCF pour le Québec n'est valable que pour constituer un dossier d'immigration. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française.

Le Test de connaissance du français (TCF) complété de l'épreuve d'expression orale

Si vous souhaitez également faire évaluer et valider vos autres compétences en français, le MIDI reconnaît les résultats du Test de connaissance du français (TCF). Vous pouvez alors joindre votre attestation à votre dossier d'immigration, en lieu et place du TCF pour le Québec.

TCF	Durée
▶ Compréhension orale (29 items)	1 h 25
▶ Maîtrise des structures de la langue (18 items)	
▶ Compréhension écrite (29 items)	12 minutes
▶ Expression orale (3 tâches)	
▶ Expression écrite (3 tâches)	

Conditions de passation des tests TCF et TCF pour le Québec

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves du TCF et du TCF pour le Québec. Les sessions sont organisées toute l'année par plus de 700 centres agréés par le CIEP et répartis dans plus de 150 pays. L'attestation est délivrée dans votre centre, dans un délai de 20 jours ouvrés (hors week-ends et jours fériés) après la réception des copies par le CIEP. Elle est valable deux ans. Il vous appartient de contacter le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile pour vous renseigner sur les dates des sessions, la procédure d'inscription, le lieu de passation des épreuves et les tarifs. Pour plus d'informations : www.ciep.fr/tcf/ et www.ciep.fr/tcf_quebec/



Le DELF – Diplôme d'études en langue française Le DALF – Diplôme approfondi de langue française

Si votre niveau de connaissance en français a déjà été évalué et que vous souhaitez le faire certifier par l'obtention d'un diplôme, vous pouvez également présenter un diplôme du DELF ou du DALF.

Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants. Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Durée	Niveau	Compétences évaluées	Type
3 h 30	DALF C2	C2	expérimenté
4 h 00	DALF C1	C1	
2 h 30	DELF B2	B2	indépendant
1 h 45	DELF B1	B1	
1 h 40	DELF A2	A2	élémentaire
1 h 20	DELF A1	A1	

Si vous êtes titulaire d'un diplôme DELF ou DALF vous pouvez le joindre à votre dossier d'immigration comme preuve de votre niveau linguistique, à condition d'avoir obtenu une note minimale (pour plus d'information, veuillez consulter le site du MIDI). Pour être reconnu par le MIDI, les résultats doivent dater de moins de deux ans à la date de la présentation de la demande.

Conditions de passation des diplômes DELF-DALF

Les diplômes DELF et DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents. Tout diplôme est acquis à vie. Les inscriptions et la passation des épreuves se font directement auprès de l'un des 1 000 centres d'examen opérant à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.ciep.fr/delfdalf/

Tableau récapitulatif des tests et diplômes reconnus par les services de l'immigration pour le Québec

Niveau de français	Test ou diplôme	Compétences évaluées	Type d'attestation
Tous niveaux	TCF pour le Québec	1 à 4 épreuves au choix : - compréhension orale - compréhension écrite - expression orale - expression écrite	Attestation de niveau valable 2 ans
Tous niveaux	TCF	1 épreuve obligatoire et 2 épreuves facultatives au choix : - QCM : compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue - expression orale facultative - expression écrite facultative	Attestation de niveau valable 2 ans
Niveaux expérimentés	DALF C1-C2	4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - expression orale - expression écrite	Diplôme acquis à vie
Niveaux intermédiaires	DELF B1-B2		
Niveaux élémentaires	DELF A1-A2		